

N°DBCA-2020-062

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
3
- Votants :
3

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

RACCORDEMENT DES BATIMENTS DU SITE AU RESEAU DE GAZ ANTARGAZ

Le 23 septembre 2020, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 07 septembre 2020, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 3 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président
- Monsieur Philippe LEROY, 3^{ème} Vice-Président

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

- Madame Sophie ALLAIS, 2^{ème} Vice-Présidente
- Monsieur Bastien CORITON, membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Vu :

- le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1311-1,
- le code civil,
- la délibération du Conseil d'administration n°2015-CA-24 du 27 mai 2015 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau,
- l'ordonnance n°2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire.

*

* *

La société ANTARGAZ a créé un réseau de gaz Propane Communale.

De ce constat, le Sdis76 a sollicité la société ANTARGAZ pour raccorder au gaz Propane le Centre d'incendie et de secours (Cis) de Longueville-sur-Scie qui est alimenté au fioul actuellement.

Cette solution de raccordement permettra au Sdis 76 d'effectuer une économie sur la facture énergétique à moyen terme et d'améliorer de son bilan carbone à court terme.

Lors du passage en gaz propane en lieu et place du fioul, le Sdis76 bénéficiera :

- d'une réduction de facturation énergétique d'environ deux milles (2 000 €) TTC / an.
- d'une réduction de vingt-cinq (25) % d'émission de gaz à effet de serre.

Il est proposé au Sdis 76 :

- d'acter le principe de souscription d'un abonnement au gaz propane du Cis de Longueville-sur-Scie,
- d'autoriser le forfait du raccordement de 1 010,75 € HT ou 1 212,90 € TTC,
- d'autoriser le président à signer tout document nécessaire pour formaliser cet accord ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

*

* *

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le président du conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20200923-DBCA-2020-062-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2020

Affichage : 24/09/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



André GAUTIER